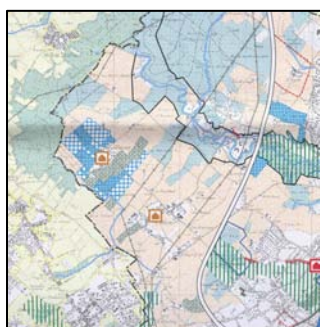
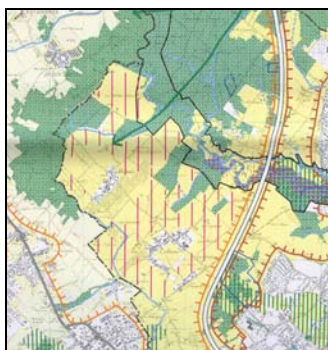




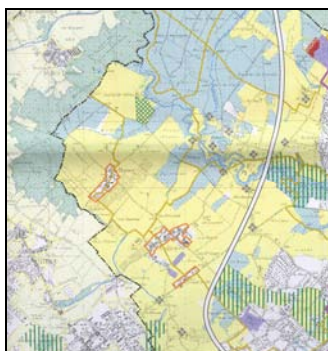
Extrait du schéma d'aménagement de l'agglomération (2001) : « *Organisation transfrontalière de l'espace urbain* »



Extrait du schéma d'aménagement de l'espace rural (2001) : « *Sites, paysages et patrimoine bâti* »



Extrait du schéma d'aménagement de l'espace rural (2001) : « *Milieux naturels* »



Extrait du schéma d'aménagement de l'espace rural (2001) : « *Domaine bâti et loisirs de plein air* »

3 LA SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE

Le Plan directeur cantonal distingue deux catégories d'espaces qui sont l'espace urbain et l'espace rural.

L'espace urbain concerne plusieurs échelles spatiales : celle du centre ville (correspondant approximativement au territoire de la Ville de Genève), celle de l'agglomération (correspondant au tissu urbain continu), celle du bassin franco-valdo-genevois enfin, dont l'urbanisation est discontinue mais où les échanges quotidiens sont intenses.

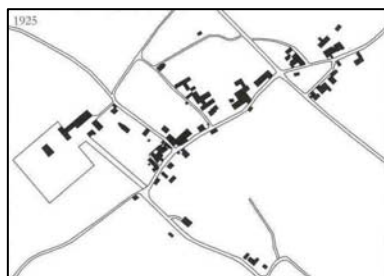
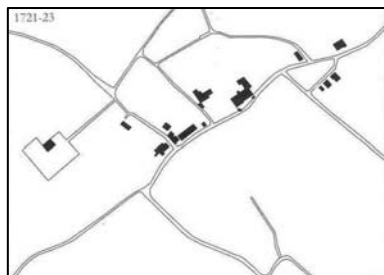
L'espace rural est la partie du territoire la moins bâtie, comprenant l'activité agricole, les zones naturelles, les forêts et les villages. Collex-Bossy se rattache à cette partie du territoire, entre les pôles de Ferney-Voltaire et de Versoix, à la frange de l'agglomération.

À l'échelle régionale, Collex-Bossy se situe dans une région où le domaine agricole, formant un véritable réseau agro-environnemental, domine globalement l'impression visuelle. De larges portions de forêts viennent compléter cette maille agricole, jouant le rôle de corridors à faune. La région est riche en cours d'eau s'écoulant au sud-ouest (le Gobé, le Marquet et le Vengeron) et nord-est (la Versoix et ses affluents) et structurant le paysage. Quelques zones viticoles complètent enfin le tableau.

Ce premier constat met en évidence la grande richesse environnementale et paysagère de cette partie du canton.

Les deux principaux groupements de constructions, les villages de Collex et Bossy, participent au patrimoine bâti d'importance régionale avec notamment, pour les objets les plus significatifs, la chapelle de la Persécution (1877) et l'église Saint-Clément (1869-1871) qui figurent au répertoire des immeubles et objets classés, ainsi que le château de Collex, édifié de 1722 à 1732². La Bâtie, Richelien, ainsi que les ensembles de Crest-d'El, de Vireloup, de la Vieille Bâtie et de Machefer sont de moindre importance.

² Service des monuments et des sites, répertoire des immeubles et objets classés, référence : Ms c 248 et Ms c 234



Collex, état du début du XVIII^{ème} siècle (cadastre de 1721-23), du cadastre français vers 1810 et du plan Dufour de 1925.



Extrait du document « Le rectangle d'Or. Un pôle de développement de part et d'autre de l'aéroport. Recommandations suite à la 1^{ère} phase d'étude » (1999)

En termes de connectivité, la commune est traversée par plusieurs voies de circulation qui relient Versoix et les campagnes environnantes à Ferney-Voltaire, et les espaces transfrontaliers périphériques aux zones urbanisées du bord du lac de Bellevue et Chambésy ou plus loin vers le Grand-Saconnex.

Seule la route des Fayards s'étirant sur la frontière sud du territoire communal fait partie du réseau routier primaire. Pourtant un important flux de véhicules en transit traverse quotidiennement la commune, engendrant des nuisances importantes (insécurité, nuisances sonores, pollution de l'air).

Mis à part l'impact du tracé de l'autoroute, dont l'effet de coupure est très important, le territoire communal se rattache à un ensemble paysager particulièrement homogène et continu.

La commune se situe en marge d'un périmètre d'aménagement coordonné transfrontalier : le Rectangle d'Or. Les premières études qui ont porté sur un périmètre élargi ont montré l'importance de préserver, voire même de renforcer le maillage vert qui forme la structure de cet espace périurbain. Son but est d'envisager la création de nouveaux quartiers de vie internationale, le renforcement des activités d'accompagnement de l'aéroport, l'implantation d'activités de haute technologie. Depuis la mise en place de la charte d'engagement du projet d'agglomération en 2007, Collex-Bossy se trouve intégrée dans la structure du PACA Gex. Celui-ci, en prenant comme base la route de Gex, vient détailler les premières études d'urbanisation (effectuées sous l'appellation Rectangle d'Or) et s'inscrit dans la démarche du schéma d'agglomération. C'est un nouvel outil de développement qui sera chargé d'assurer la cohérence du projet et de réaliser les opérations d'aménagement et de commercialisation. Selon les conclusions de cette étude et de son évolution, il conviendra d'en mesurer les impacts sur le territoire de Collex-Bossy.

D'importants développements sont prévus dans le périmètre des organisations internationales, formant le projet du Jardin des Nations. Ceux-ci devront être suivis de près par la commune, puisque des impacts en terme de flux automobile pourraient toucher le territoire de Collex-Bossy, en particulier un délestage du trafic régional par la douane de Vireloup.